

L'EQUIPE DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Fort-Louis



COMMUNIQUE



Depuis notre première réunion d'installation du nouveau conseil municipal en date du 3 juillet 2020, la nouvelle équipe motivée, compétente et enthousiaste met tout en œuvre pour satisfaire l'ensemble des administrés de la commune de Fort-Louis dans le respect de chacun et chacune.

La désignation des différents délégués aux syndicats intercommunaux et commissions communales a été actée. Les PV des réunions sont affichés en mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune.

Le Maire et les adjoints se réunissent tous les lundis soir à partir de 19h00 pour traiter des sujets du quotidien.

*/ Bâtiment Espace Relais du Fort

Le premier sujet que l'équipe a pris à "bras le corps" est le bâtiment Espace Relais du Fort. En effet il fallait lister toutes les malversations qui sont en rapport avec la garantie décennale sans oublier les autres sujets.

La commune n'a pas à payer les frais et travaux qui rentrent dans ce cadre. Certains travaux ont été réalisés, les dossiers avancent et une certaine sérénité est revenue sur ce site.



*/ Travaux à réaliser au Fort.



Le samedi 11 juillet 2020, une équipe du conseil municipal, en présence de Mme Blattner (membre de la commission communale Histoire et Fort), a fait le tour du Fort pour faire le point des travaux à réaliser

Un dossier sera élaboré et des crédits seront alloués par la commune pour faire quelques travaux.

*/Syndicat de lutte contre les moustiques (SLM 67)



Une équipe du conseil municipal a participé à l'élection et installation du nouveau Comité Directeur du SLM 67. La commune de Fort-Louis est représentée par l'adjoint au maire au bureau de cette instance.

Des pastilles pour mettre dans l'eau stagnante (prolifération de moustiques) sont disponibles à la mairie

*/ Travaux RD 319 (pont de la moder)



Une visite sur site avec le CD 67 a été réalisée le lundi 27 juillet 2020. M. Monin responsable de l'entretien et exploitation des routes nous a fait un retour par mail suite aux demandes de travaux.

Le dispositif en bois sens Fort-Louis vers Roeschwoog avant le pont de la moder a été enlevé, car pas d'aspect réglementaire, un recalibrage des balises de virage sera effectué.

Une place est en cours d'aménagement (après le pont de la moder) pour permettre aux pêcheurs et autres de stationner leur véhicule en toute sécurité.

L'affaissement de la route vers le tablier du pont, ne nécessite, pour l'instant, pas de travaux, mais une surveillance régulière se fera par la patrouille du CD 67.

Une étude est en cours pour la mise en place de glissières de sécurité de part et d'autre du fossé sens Roeschwoog vers Fort-Louis avant le pont de la moder.

**/ Accès à la cale du Rhin*



Un mail a été adressé à VNF en date du 20 juillet 2020 pour avoir un état des lieux concernant les travaux à réaliser sur cet ouvrage, une relance a été faite le 3 août 2020.

Un pont cadre devrait être mis en place, début des travaux fin 2021. Vendredi 21 août 2020 vers 17h00 une section de la route allant vers la cale de Fort-Louis s'est effondrée suite à la cassure d'une buse. Les travaux pour rétablir le fil de l'eau est en cours. Pour la commune de Fort-Louis il n'est pas concevable de ne pas rétablir l'accès à cette berge. Le conseil municipal mettra tout en œuvre pour que les habitants de Fort-Louis puissent à nouveau accéder à cette cale qui fait partie de l'histoire du village. Nous vous tiendrons informés de la suite des événements.

**/ Déchets gazon Fort Carré*

Suite au confinement (covid 19) et à la fermeture des déchetteries, la commune a dédié une place pour déposer les déchets de gazon. A ce jour d'autres déchets sont visibles à cet endroit. Le dépôt de gazon et tout autre déchet sur ce lieu n'est plus autorisé, du fait que les déchetteries sont à nouveau en fonctionnement normal.

Nous demandons à tous un peu de civisme concernant ce sujet.

**/Terre plein rue Vauban, rue Conty.*

Suite à un manque de visibilité, le marquage d'une ligne médiane pour délimiter les deux parties de chaussée a été mise en place. Un miroir sera également à prévoir à cette intersection

**/ Rappel des règles pour la taille des haies et arbres*

Suite au communiqué du 28 juillet 2020, plusieurs administrés ont remis à niveau la taille de plantations. Nous remercions toutes les personnes qui sont allés dans le sens du communiqué et recommandons vivement aux personnes qui ne sont pas à jour de ces règles de faire le nécessaire. **La sécurité ,c'est l'affaire de tous.**

HORAIRES MAIRIE

Lundi: 08h00 - 10h00

Mardi : 08h00 - 10h00 / 17h00 - 19h00

Jeudi : 08h00 - 10h00

Vendredi : 08h00 - 10h00

ou sur rendez-vous



Septembre 2020